

## FICHE DE POSTE

IDENTIFICATION DU POSTE	INTITULE DU POSTE	<b>Enseignant Référent</b>
	PLACE DU POSTE	L'enseignant référent est placé sous l'autorité hiérarchique de l'inspectrice CTR-ASH.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	<p>Concourant aux missions de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH), l'enseignant référent contribue à l'accueil et à l'information de l'élève et de sa famille.</p> <p>Il participe à l'évaluation conduite par l'équipe pluridisciplinaire d'évaluation de la MDPH, ainsi qu'à l'élaboration du projet personnalisé de scolarisation.</p>
	MISSIONS	L'enseignant assure, dans un secteur déterminé et sur l'ensemble du parcours de formation de l'élève handicapé, la permanence des relations avec l'élève et sa famille.
	FONCTIONS	<p>En direction de l'élève en situation de handicap :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer la mise en place du projet personnalisé de scolarisation de l'élève handicapé en veillant à sa cohérence et sa continuité ;</li> <li>• Faciliter une communication confiante entre l'élève, sa famille et la MDPH, ainsi qu'entre l'ensemble des professionnels concernés par le projet de scolarisation ;</li> <li>• Participer aux EPE de la MDPH sur invitation ;</li> <li>• Veiller aux transitions entre les différents établissements successivement fréquentés ;</li> <li>• Réunir et animer les équipes de suivi de la scolarisation chaque fois que cela est nécessaire et au moins une fois par an ;</li> <li>• Rédiger et diffuser les comptes rendus des réunions et de tenir à jour les dossiers ;</li> <li>• Renseigner le GEVA-Sco ;</li> <li>• Renseigner les enquêtes académiques et nationales ;</li> <li>• Participer à l'évaluation des besoins matériels et humains de l'élève ;</li> <li>• Participer à la mise en place du parcours avenir et à l'orientation de l'élève en lien avec le professeur principal, le psychologue de l'éducation nationale et le chef d'établissement.</li> </ul> <p>Au service de l'institution scolaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Participer à l'évaluation des besoins humains dans le cadre du PIAL ;</li> <li>• Participer aux commissions de recrutement des auxiliaires de vie scolaire ;</li> <li>• Mettre à disposition de l'IEN ASH, des IEN de circonscription et chefs d'établissement toute information utile sur la situation et le suivi des élèves ;</li> <li>• Remettre en fin d'année un rapport d'activité quantitatif et qualitatif des actions menées, des difficultés rencontrées et des pistes d'amélioration envisagées.</li> </ul>
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avoir une bonne connaissance des dispositifs institutionnels, des problématiques de la scolarisation des élèves handicapés ainsi que des procédures d'accompagnement ;</li> <li>• Avoir une bonne capacité d'écoute, d'adaptation dans la relation, des compétences de médiation permettant un travail constructif en équipe ;</li> <li>• Être efficace dans la gestion de son temps, mettre en place les outils de travail communs et avoir une bonne maîtrise des technologies de l'information et de la communication ;</li> <li>• Avoir développé des qualités de rigueur.</li> </ul>
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expériences)	Être titulaire du CAPSAIS, du CAPPEI ou du 2 CA-SH option handicap (TFA, TFC, TFV, TSA, TSLA, et/ou la certification enseignant référent).
	NOMINATION	Affectation au mouvement principal à titre définitif.
	REGIME INDEMNITAIRE	Indemnité enseignant spécialisé (IR 408) et IMP (IR 1995)
	MODALITES DE CANDIDATURE	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Saisie en ligne du dossier de candidature avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d'inspection ou compte rendu d'évaluation ;</li> <li>• Avis circonstancié du supérieur hiérarchique exigé ;</li> <li>• Entretien avec une commission de recrutement.</li> </ul>